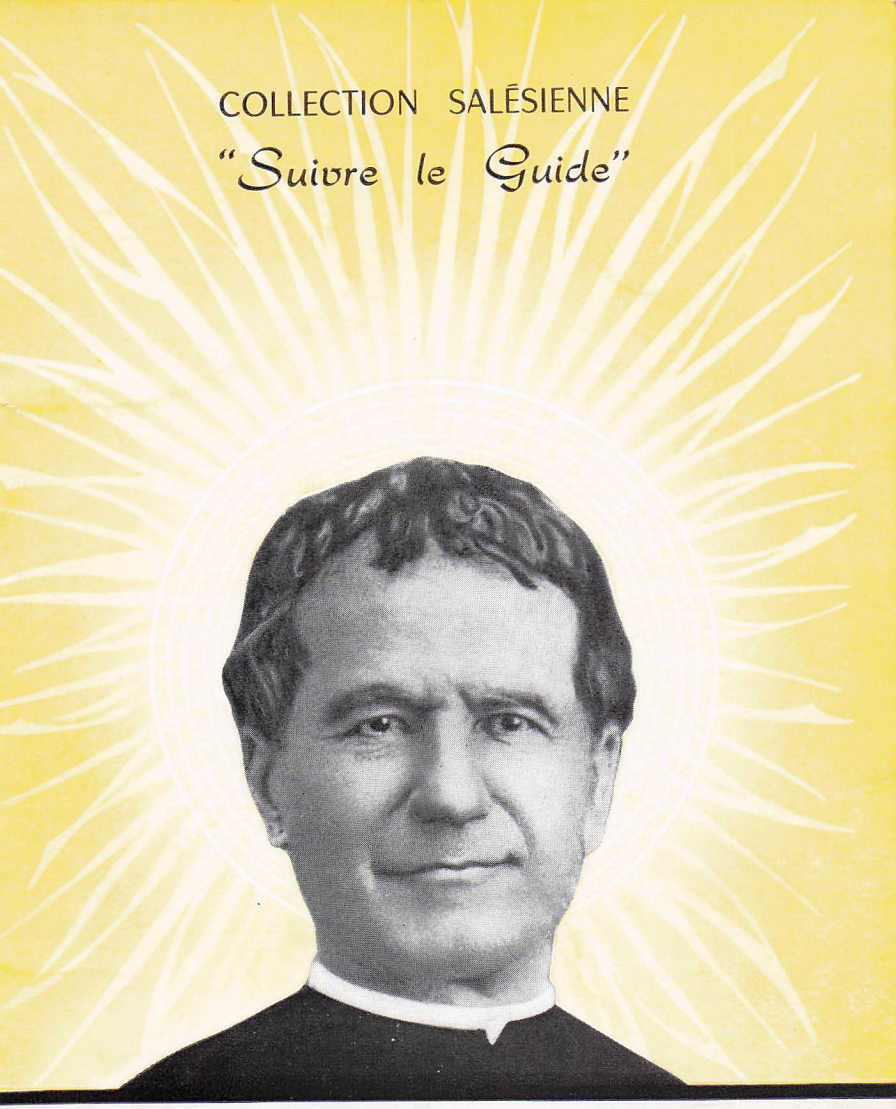
COLLECTION SALÉSIENNE

"Suivre le Guide"



UN SALÉSIEN DANS LE MONDE

LE COOPÉRATEUR

J. HALNA

UN SALÉSIEN DANS LE MONDE
LE COOPÉRATEUR

2me EDITION

IMPRIMERIE DON BOSCO – MARSEILLE

La nécessité contraignit Don Bosco pour mener à bien son entreprise sans cesse grandissante à se servir de collaborateurs de l'extérieur.

Au commencement il y eut quelques prêtres : l'abbé Borel, Don Cafasso, l'abbé Picco. Ensuite s'adjoignirent des laïcs qui apportèrent leurs compétences les plus diverses : cours du soir, surveillance, catéchisme, musique, office de placement, visites, théâtre, jeux, gymnastique, etc.

Des dames elles-mêmes se mirent au service des enfants de l'Oratoire : aux côtés de Maman Marguerite, Madame Gastaldi, Madame Rua, la Marquise Fassati, etc.

Collaborateurs, bienfaiteurs de l'Œuvre, mieux que cela, dans la pensée de Don Bosco, vrais Salésiens de l'extérieur.

Les réflexions qui vont suivre voudraient faire la lumière sur cette question si mal comprise jusqu'à ce jour.

Les Origines

Don Bosco fait remonter la **naissance** de la Pieuse Union en 1841, lorsque, tout au début de l'Oratoire, des **prêtres** et des **laïcs** zélés commencèrent à l'aider dans son apostolat auprès de la jeunesse abandonnée.

1° Il considérait ces premiers collaborateurs comme des membres de cette Société Salésienne, dont l'idée et l'organisation se précisaient en son esprit, à la suite des songes fameux sur l'avenir de l'Oratoire (1844), sur l'obéissance (1845) et sur la Pergola de roses (1847).

2° Or, **en 1848,** un vent d'exaltation patriotique soufflant sur l'Italie, des catéchistes volontaires externes avaient déserté l'Oratoire en entraînant derrière eux les jeunes gens les moins

prudents. Don Bosco sentit le danger et résolut de prendre aussi ses collaborateurs parmi l'élite de **ses enfants.** Aussi, en 1849, après deux Retraites suivies par soixante et onze garçons de ses trois Patronages turinois, il choisit quatre d'entre eux (Buzetti, Gastini, Bellia et Reviglio), les entoura de soins particuliers, se fit leur professeur, et les orienta tout doucement vers le sacerdoce.

3° **En 1850,** il signale à Pie IX l'existence à Turin d' « une Congrégation légitimement érigée, sous le titre et la protection de Saint François de Sales », dont il dit être « le Directeur ». Le but : « Instruire dans la religion et la piété la jeunesse abandonnée ». Don Bosco implore de Pie IX trois indulgences plénières pour les **membres associés de cette nouvelle** Congrégation, et une indulgence partielle de trois cents jours pour les **non associés** qui participeraient à la procession annuelle en l'honneur de Saint François de Sales. Le rescrit pontifical, favorable, qui porte la date du 28 septembre, est le premier document officiel qui marque **l'union** — des Coopérateurs et des **jeunes gens** en marche vers le Sacerdoce — au sein de la même Congrégation de Saint François de Sales.

Notez bien que ce document est d'une extrême importance, en ceci qu'il met en pleine lumière la volonté de Don Bosco de former une **unique Congrégation de Salésiens,** les uns, « internes », avec vœux et vie commune ; les autres, « externes », sans obligation de vœux ni de vie commune, mais tous unis dans un seul lien de charité et le même programme d'apostolat. Le Coopérateur : un vrai Salésien, de l'extérieur.

ORGANISATION

A. — Les Coopérateurs « membres de la Société Salésienne ».

De 1850 à 1874, soit pendant près de vingt-cinq ans, Don Bosco va essayer de donner corps à son idée de membres internes et externes d'une Congrégation unique. Spectacle à la fois magnifique et navrant de ténacité piémontaise et de souplesse italienne, de tant d'efforts déployés pour aboutir en fin de compte à un échec. Il en coûte d'être en avance sur son temps.

1° Dès novembre 1850, il prend part personnellement à une série de rencontres entre de pieux laïcs de Turin en vue de constituer « une

Pieuse Union provisoire de Saint François de Sales », qui doit être « le commencement d'une Société considérable », pour s'opposer à l'impiété envahissante. Nécessité d'un vaste recrutement, et mise en garde contre de faux-frères. Possibilité d'une inscription secrète pour ceux qui le désirent. Insistance sur le caractère laïc de l'Association, pour la préserver des coups des anticléricaux.

— Le 2 février 1851, il donne la soutane à ses quatre premiers clercs. Le 3 mars suivant, l'Archevêque reconnaît officiellement sa pleine autorité sur ses trois Patronages et sur ses abbés. Tout va pour le mieux.

— En 1853, le lancement des « Lectures Catholiques » est un succès.

— Au soir du 26 janvier 1854, il jette, avec quatre de ses jeunes gens, les bases de la Congrégation salésienne, dans son humble chambre.

2° Restait l'approbation de Rome. A mesure qu'augmente le nombre de ses **Salésiens internes,** Don Bosco multiplie les démarches près de Pie IX pour obtenir l'approbation des Constitutions. Très favorable à Don Bosco, le Pape tint à apporter lui-même quelques retouches au texte

qui lui était soumis. Le 6 avril 1858, Don Bosco, en possession de son manuscrit, demande, avant de solliciter l'approbation de la Commission compétente, de faire l'essai de ces Constitutions avec ses jeunes religieux. On reconnaît bien à ce geste l'homme pratique, pour qui l'expérience était riche d'enseignement.

3° Mais je pense que ce geste d'attente révèle un autre souci. **Don Bosco poursuit sa chère idée** de Salésiens « internes » et « externes ». En effet, au cours de cette période d'essai, il insère dans les Constitutions le fameux chapitre XVI « De Externis », qui inclut les Coopérateurs dans la Société Salésienne, comme **Confrères** sans vœux et sans obligation de vie commune. L'attente se prolongea six ans ; prudemment.

Ce n'est qu'en février 1864 que Don Bosco envoya au Saint-Père la copie des Constitutions en vue de l'approbation. Le chapitre XVI s'y trouvait bel et bien. On y lisait : « Toute personne, même vivant dans le monde, dans sa maison, dans sa famille » pouvait « appartenir à la Société, sans faire aucun vœu, mais en s'engageant à pratiquer le Règlement dans la mesure compatible avec son âge, son état et sa condition ». Et voici qui est plus fort... **L'article V se**

termine ainsi, « tout membre de la Société qui, pour un motif valable, quitte cette Société, est considéré comme membre externe et jouit des avantages des associés internes, pourvu qu'il pratique le Règlement prescrit pour les externes. »

Ce chapitre XVI et cet article V allaient être la source de difficultés sans nombre.

4° Le Consulteur délégué à l'examen des Constitutions déconseille l'association externe (Coopérateur) et, par-dessus tout, s'oppose à l'article V. Don Bosco supprime l'article V, modifie quelque peu son texte « De externis », se rend lui-même à Rome, fait distribuer en 1873 les Constitutions aux Cardinaux, etc... Peine perdue... Il lui fut répondu que, en maintenant (même en appendice) le chapitre XVI sur les Coopérateurs, ses Constitutions ne seraient pas approuvées.

Conclusion : En 1873, Rome n'était pas préparée à cette idée neuve de religieux mixtes. Aujourd'hui, après plus d'un demi-siècle, l'Eglise l'encourage et la bénit. Les épreuves de Don Bosco, qui demeure un pionnier ici comme sur tant d'autres points, n'auront pas été inutiles. Les Instituts séculiers sont dans cette ligne.

De guerre lasse, Don Bosco supprime l'appendice (chapitre XVI) et, le 3 avril 1874, le Saint-Siège approuvait définitivement les Constitutions de la Pieuse Société Salésienne.

B. — Les Coopérateurs comme « tertiaires » à la Société Salésienne.

Un Don Bosco ne se décourage pas. Tout de suite, il organise ses Coopérateurs en forme de **Tiers-Ordre.** Ils seront sa troisième famille spirituelle et canonique.

Entre 1874 et 1876, il ébauche trois règlements successifs, sous le titre respectif d' « Association Salésienne », d' « Union chrétienne », d' « Association des bonnes œuvres ». Aux premiers mois de 1876, il trouve le titre définitif : « **Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens** ». A la vérité, il ne songeait alors qu'aux hommes et se proposait par la suite, de créer une sorte de Tiers-Ordre féminin, les Coopératrices, agrégées aux Filles de Marie Auxiliatrice, constituées en Congrégation en 1872. C'est le bon Pie IX, son ami, qui dans l'audience du 4 mars 1876, conseilla à Don Bosco de constituer une Pieuse Union unique,

Coopérateurs et Coopératrices, soulignant ainsi le rôle de plus en plus prépondérant de la femme dans la vie moderne.

Le 9 mai 1876, Pie IX accordait à la Pieuse Union toutes les indulgences du Tiers-Ordre franciscain. Un Tiers-Ordre nouveau et bien moderne était né.

Cette Pieuse Union, si laborieusement mise au jour, Don Bosco employa ses dernières années à la faire connaître. Il tint personnellement soixante-dix-neuf conférences, donna autour de lui les directives pratiques pour un rendement meilleur et enfin en 1877, fonda le **Bulletin Salésien,** qui fut l'organe officiel de la Pieuse Union.

Saint Jean Bosco parle des Coopérateurs

Le 6 février 1877, aux Salésiens convoqués par lui dans l'église de Saint-François-de-Sales pour une conférence « très importante », il adresse ces paroles : « La Pieuse Union commence à peine (depuis neuf mois) et elle compte déjà beaucoup d'inscrits. Son but est d'apporter un puissant secours spirituel et moral, mais aussi matériel. Elle est appelée à un grand développement. **Le temps n'est pas loin où l'on verra des populations et des villes entières unies dans le Seigneur par un lien spirituel avec la Congrégation Salésienne** ». Il annonce la création du « Bulletin Salésien », « journal de la Congrégation, et lien entre les Coopérateurs et les

Confrères salésiens ». Puis, de nouveau : « J'ai l'espoir que, si nous correspondons à la volonté de Dieu, il ne s'écoulera pas beaucoup d'années avant que les villes et les populations entières ne se distinguent plus des Salésiens que par leurs demeures. Les Coopérateurs sont-ils une centaine, ils deviendront des milliers et des milliers. Sont-ils mille, alors on les comptera par millions, tout en ayant soin de n'accepter que les mieux préparés. J'ai l'espoir que telle est la volonté du Seigneur. **Cherchons à faire connaître cette œuvre : elle est voulue de Dieu.** »

Lors du Chapitre général de 1877, il en vient à des conseils pratiques : « Que les Directeurs et, en général, tous les Confrères salésiens aient à cœur de recruter des Coopérateurs... Mais qu'on ne s'adresse jamais qu'à des personnes connues de nous, ou des autres, pour leur piété et leur probité. »

Le 15 juin 1886, il livre **l'essentiel de sa pensée** en ces formules lapidaires :

« 1° Les Coopérateurs sont le soutien des œuvres de Dieu par le moyen des Salésiens.

« 2° L'œuvre des Coopérateurs, l'œuvre du Pape, est faite pour secouer de leur **langueur** tant de chrétiens, qui y demeurent enfoncés, et pour

répandre autour d'eux l'**énergie de la charité.** Un temps viendra où le terme de Coopérateur sera synonyme de bon chrétien. Les Coopérateurs seront les diffuseurs de l'esprit catholique. Si c'est là une utopie, j'y tiens fermement. »

Don Bosco, géant de charité universelle.

Un programme d'apostolat et de sainteté.

1) Avec l'institution de la Pieuse Union des Coopérateurs, Don Bosco se proposait la **mobilisation du laïcat à l'apostolat.** Une angoisse l'étreignait de voir les impies se coaliser pour répandre la corruption et l'impiété, tandis que les bons épuisaient leurs forces à combattre en ordre dispersé. « Nous autres chrétiens, s'écrie-t-il, nous devons nous unir en ces temps difficiles pour développer l'esprit de prière et de charité par tous les moyens que nous donne la religion, afin de repousser ou, tout au moins, d'affaiblir l'action des forces mauvaises qui mettent en danger les bonnes mœurs de la jeunesse qui monte et porte dans ses mains l'avenir de la Société. » (Introduction au Règlement). Dans son discours aux Coopérateurs, du 12 septembre 1952, **Pie XII semble commenter cet appel angoissé de Don Bosco.** « Apôtre-né, écrit-il, éveilleur de voca-

tions d'apôtres, Don Bosco pressentit, voilà un siècle, avec cette intuition que donnent le génie uni à la sainteté, ce qui devait être plus tard, dans le monde catholique, la mobilisation du laïcat contre les ennemis de l'Eglise... Le monde catholique est plus que jamais en butte à toutes les forces du mal, et la jeunesse, c'est-à-dire le monde de demain, reste la position convoitée par ces forces coalisées, car elle donne la garantie de la victoire... Vous êtes, à l'ombre de la famille salésienne, l'aile marchante, les militants de la cause du bien, qui, répandus dans toutes les classes, et touchant les milieux les plus divers, travaillez par votre vie, vos paroles, votre action, à jeter dans les âmes les germes de la vérité, de la vertu, de la foi, de la religion, de la piété »... « Par votre vie », dit le Pape. En effet.

2) « **Le but fondamental** des Coopérateurs salésiens est **leur propre bien spirituel,** bien qu'ils se proposent d'atteindre par **une manière de vivre autant que possible semblable à celle des Religieux qui vivent en communauté** » (Règlement, Article premier).

« Aucune pratique extérieure n'est imposée aux Coopérateurs salésiens ; mais, afin que leur vie se rapproche en quelque manière, de celle des

religieux qui vivent en communauté, on leur recommande la modestie dans l'habillement, la frugalité à table, la simplicité dans l'ameublement, l'honnêteté dans les conversations, le souci de perfection dans leur devoir d'état et celui de la sanctification des dimanches et jours de fête par ceux sur qui ils ont autorité... ». N'entendez-vous pas ici comme un écho des Conseils évangéliques ? Sous l'habit séculier, les Coopérateurs cachent une âme de Religieux salésiens.

3) La vie chrétienne profonde conduit à l'apostolat. **L'apostolat constitue même le MOYEN primordial de sanctification.** « Cette Association, écrit Don Bosco, a été assimilée par le Souverain Pontife aux Tiers-Ordres anciens, avec cette différence que dans ceux-ci les membres se proposaient de travailler à leur sanctification par l'exercice de la piété, tandis que les Coopérateurs se proposent le même but **principalement par l'exercice de la charité** envers le prochain, et spécialement envers la jeunesse en péril ».

Comment coopérer ?

Homme pratique, et connaisseur des besoins de l'Eglise, Don Bosco énumère les moyens essentiels de coopération.

1. — Organiser neuvaines, triduums, retraites, catéchismes surtout là où les conditions matérielles et spirituelles rendent la chose plus difficile.

2. — Prendre soin des vocations des enfants et même des adultes.

3. — Diffusion de la bonne presse.

4. — La charité envers les garçons et les filles exposés à de mauvaises influences ; les recueillir, les instruire des vérités de la foi, les envoyer aux cérémonies religieuses, leur donner de bons conseils, les conduire à ceux qui peuvent se charger de leur instruction religieuse.

5. — La prière, ou encore les dons matériels... à l'exemple des premiers chrétiens qui déposaient leurs biens aux pieds des Apôtres à l'intention des veuves, des orphelins, et de leurs frères les plus malheureux.

— **Une vie spirituelle s'alimente.** Pour maintenir en ses Coopérateurs un vivant esprit d'apostolat, fruit d'une vie chrétienne profonde, Don Bosco

prévoit (outre l'exercice essentiel d'une charité multiforme) :

1. — Deux conférences annuelles, aux environs de la fête de Saint François de Sales et de Marie Auxiliatrice.

2. — Une conférence mensuelle.

3. — La récitation quotidienne d'un « Pater, Ave » aux intentions du Souverain Pontife.

4. — La fréquentation des Sacrements.

5. — Chaque année, le 30 janvier ou un autre jour, une journée de suffrage collectif, avec application des Messes, Communions et prières pour les Coopérateurs et Coopératrices défunts.

Par-dessus tout, Don Bosco « **recommande de faire chaque année au moins quelques jours de retraite ; et chaque mois, l'Exercice de la Bonne Mort, à l'occasion duquel ils se confesseront et communieront comme si c'était vraiment le dernier jour de leur vie** ».

Ce qu'en pensent les Papes.

PIE IX : « Je veux être non seulement Coopérateur, mais le premier Coopérateur. »

PIE X : « Les fidèles chrétiens feront une œuvre excellente en donnant leur nom à la Pieuse Union. Tout en se rendant service à eux-mêmes, ils permettront à la Famille salésienne, plus nombreuse, de faire plus de bien. »

BENOIT XV : « Votre mérite particulier est d'avoir su comprendre les besoins de notre époque et trouver les armes les mieux appropriées aux combats de l'heure actuelle. »

PIE XI : « Ah ! les Coopérateurs salésiens, comme je les aime. J'en suis un, moi aussi, et depuis de longues années. Je les bénis de tout mon cœur, eux, leurs parents, leurs œuvres et leurs projets. » Il voit en leur Pieuse Union « une généreuse ébauche de l'Action catholique ».

PIE XII : Son magistral discours du 12 septembre 1952, à l'occasion du Congrès mondial pour le 75^{me} anniversaire des Coopérateurs à Rome est la « grande charte » de la Pieuse Union. Chacun devrait le posséder et le méditer. (cf. « Bulletin Salésien », Janvier 1953) et les deux numéros suivants qui le commentent.

Caractéristiques de la Pieuse Union des Coopérateurs

— **Son être :** Une association de chrétiens fervents, laïcs en majorité. C'est une association salésienne, sœur de la Société religieuse du même nom, sur laquelle Don Bosco l'a centrée.

— **Sa vie :** Chrétienne — charité au premier plan — imprégnée d'esprit salésien, l'esprit de Don Bosco.

— **Son but :** En coordination avec la Société salésienne et la hiérarchie, faire le bien par tous les moyens légitimes. Une grande préoccupation : les enfants, surtout les plus délaissés.

1) **Charité multiforme,** service de l'Eglise. — Sur un fragment de minute non daté, mais qui doit être de 1874 environ, Don Bosco écrit : « Le but

de cette Union : réunir quelques personnes, des laïcs et des ecclésiastiques, pour s'occuper des œuvres aptes à augmenter la gloire de Dieu et le bien des âmes. Les moyens seront le zèle pour la gloire de Dieu et la charité agissante qui emploie tous les moyens spirituels et temporels capables d'atteindre le résultat cherché, sans jamais s'arrêter aux intérêts terrestres. Tout chrétien fidèle peut entrer dans cette Union, à la condition d'y travailler comme il vient d'être dit. » (Céria, M. B., 13-602).*

Les actes du Premier Chapitre général (1877) portent : « Les Coopérateurs salésiens et les Coopératrices ne sont rien moins que de bons chrétiens, qui, vivant dans leur propre famille, maintiennent au milieu du monde l'esprit de la Congrégation salésienne et l'aident moralement et matériellement, dans le but de favoriser spécialement l'éducation chrétienne de la jeunesse. Ils forment une sorte de Tiers-Ordre et se proposent l'accomplissement d'œuvres de charité envers le prochain, envers la jeunesse en danger surtout. » Don Bosco à Don Lemoine (16 février 1884) : « J'ai lon-

*M. B. Mémoires biographiques de la Pieuse Société Salésienne.

guement réfléchi sur la fondation des Coopérateurs salésiens. Leur but direct et véritable n'est pas d'aider les Salésiens, **mais bien de venir au secours de l'Eglise,** des Evêques, des Curés, sous la haute direction des Salésiens, dans leurs œuvres de bienfaisance, telles que les catéchismes, l'éducation des enfants pauvres, etc... Soutenir les Salésiens, c'est tout simplement s'occuper d'une œuvre parmi les autres dans l'Eglise Catholique. Il est très vrai que nous recourons à eux, mais ce sont des instruments dans les mains de leurs Evêques. » (M.B., 17-25).

2) **Service de l'Eglise,** donc. Et d'abord. Don Ricaldone fait imprimer en 1916 : « Les Coopérateurs sont soudés à la Pieuse Société Salésienne, mais leur but premier, c'est de travailler dans leur Diocèse, dans leurs Paroisses, guidés par leur pasteur et à leur service. » (p. 70). Pie XI tient le même langage dans le décret « De Tuto » en vue de la canonisation de Don Bosco : « Nous ne pouvons passer sous silence l'institution des Coopérateurs. C'est une Association de fidèles, laïcs pour la plupart, qui, animés par l'esprit de la Société Salésienne, et prêts à collaborer avec elle à toute œuvre de charité, veulent apporter une aide puissante aux Curés, aux Evêques et au Souverain Pontife lui-même... **C'est une généreuse ébauche**

de l'Action Catholique. » Et Pie XII, dans le discours déjà cité aux Coopérateurs en septembre 1952 : « Vous n'ignorez pas, chers fils, que votre Pieuse Union, greffée sur la souche féconde de la famille religieuse de Saint Jean Bosco, et qui participe à son activité multiforme comme à ses avantages spirituels, n'a pas cependant comme fin directe de venir en aide à la Congrégation à laquelle elle emprunte son nom, mais plutôt, ainsi que l'a déclaré votre Saint Fondateur, de « prêter assistance à l'Eglise ». Profondément imprégnés de l'esprit salésien, vous savez, chers fils, quels rapports étroits vous lient à l'ensemble des œuvres que soutient et appuie le laïcat catholique pour aider la hiérarchie suivant les temps, les lieux, les circonstances, et combien Nous sommes assurés de pouvoir compter sur votre coopération. De fait, l'Action Catholique est en droit d'attendre beaucoup de vous dans le domaine de la charité et de la bienfaisance, comme dans celui de la Bonne Presse, des Vocations, du Catéchisme, des Patronages, des Missions, de l'éducation de la jeunesse pauvre et guettée par le mal. Ce sont là les buts principaux que l'âme ardente de Don Bosco indiquait jadis à votre activité. Vous distinguer dans ces divers secteurs doit être, comme cela le fut toujours jusqu'à présent, votre gloire. »

Erreurs à éviter.

Il y en a plusieurs.

1) Ce serait un abus de refuser le titre de « Coopérateur » à celui qui, très pris par ses obligations familiales et professionnelles, et se montrant par ailleurs excellent chrétien, ne peut guère pratiquer que l'**apostolat du portefeuille,** soit envers nos œuvres, soit envers d'autres œuvres. Sa vie constitue déjà un témoignage — le meilleur — et ses aumônes alimentent la charité de l'Eglise. Toutefois, il faut lui rappeler le devoir de la **prière.** Il est symptomatique que Don Bosco unisse dans le même paragraphe, art. IV, « prière et dons matériels ». Quand il aura compris la force conquérante de la prière dans l'Eglise, cet homme, qui n'était qu'un « bienfaiteur », sera devenu Coopérateur et, sans doute, trouvera-t-il quelques loisirs pour un apostolat positif.

2) Danger d'**annexer jalousement nos Coopérateurs à nos œuvres :** écoles, patronages, paroisses... Un Evêque me disait récemment — en mettant cela sur le compte des « mauvaises langues » — que, à sa connaissance, ce danger n'avait pas toujours été évité, ici et là. La discrétion ne me permet pas de préciser les difficultés rencontrées par

plusieurs Curés pour intégrer dans la vie paroissiale des groupements trop habitués à vivre et à penser en vase clos. Toujours le sens de l'Eglise dont l'âme de Saint Jean Bosco était si profondément imprégnée. Les Salésiens sont de l'Eglise : il faut les aider. Ils ne sont pas toute l'Eglise, mais serviteurs de l'Eglise.

3) « Les Coopérateurs se proposent de travailler à leur sanctification **principalement** par l'exercice de la charité envers le prochain. **Pas uniquement.** Dans la pensée du Fondateur, le Coopérateur est un Religieux — une âme religieuse — dans le monde. Un Salésien de l'extérieur. A l'exemple de Don Bosco, un Salésien, en dépit de ses peu nombreuses pratiques de piété, **doit être une âme de prière. Le Coopérateur de même.** Ce serait donc un mauvais calcul et une erreur d'insinuer, en vue d'un recrutement plus facile, que le Coopérateur n'est tenu qu'à la récitation quotidienne d'un « Pater » et d'un « Ave ». Ceci, oui : aux intentions du Souverain Pontife. Mais toute sa vie rayonnera le témoignage d'un chrétien « fervent », d'un Religieux, je le répète, sous l'habit séculier. Don Bosco l'affirme : « Bien des gens se retireraient volontiers dans un Couvent, mais, affaire d'âge pour l'un, de santé ou de situation

sociale pour l'autre, faute d'occasion favorable pour beaucoup, il n'en peut être question. Se faisant Coopérateurs salésiens, ils peuvent demeurer dans leur famille, parmi leurs occupations habituelles et **vivre comme s'ils étaient réellement dans la Congrégation.** » (Art. III).

— **Don Bosco** prévoit d'ailleurs pour ses Salésiens de l'extérieur un programme de vie spirituelle où prennent place la pratique des Sacrements, l'Exercice de la Bonne Mort et, au moins, quelques jours de Retraite chaque année. Et **le style de vie** quasi-monacal qu'il leur trace (VIII, I) exige un tel effort d'énergie, de maîtrise de soi, qu'il n'est possible que dans l'union habituelle au Christ, que la prière seulement permet de réaliser. C'est **sur quoi Pie XII insiste** longuement :

« La force irrésistible de tout apostolat chrétien est d'abord la piété, dont Saint Paul a dit « qu'elle « est utile à tout et qu'elle a les promesses de la « vie présente et de la vie future ». (I, Tim., 4, 8). Dans l'Eglise du Christ, **c'est la piété,** en effet, **qui demeure la première, la grande forme d'apostolat.** Qui prétendrait, dans son zèle pour l'action, en réduire l'importance montrerait ne rien comprendre à l'essence du Christianisme, qui est l'union de l'âme avec Dieu dans l'amour

agissant et obéissant. Nous insistons sur cette importante doctrine pour que, non seulement vous ne la perdiez pas de vue, mais que, sans cesse présente à votre mémoire, elle soit comme le gage de vos heureux succès de serre-files dans les rangs de l'armée qu'aligne aujourd'hui la hiérarchie catholique. On vous a appelés — et vous êtes en réalité — le Tiers-Ordre salésien, de la même façon que d'autres Instituts et Ordres religieux ont leurs Tiers-Ordres. Avec cette différence cependant que, si, dans les autres Tiers-Ordres, l'élément piété est mis en plus grande évidence, chez vous c'est le facteur charité. Or, de même que le danger pour ces Ordres ou Instituts est que, la prière étant leur élément principal, ils n'accordent pas assez de place à l'action, pour vous, au contraire, il est à craindre que l'action n'éteigne la flamme de la prière, et que celle-ci venant à manquer, l'action sans âme ne soit exposée aux caprices des passions et aux périls croissants de désagrégation.

« Soyez donc bien persuadés que l'urgence même du travail qui vous est demandé aujourd'hui, comme avec anxiété, par l'Eglise, vous oblige à cultiver avec un soin des plus jaloux votre vie intérieure, cette vie à laquelle a si admirable-

ment pourvu la sagesse du **Saint de l'action** que fut Don Bosco, en vous dictant, ainsi qu'à sa double Famille des Prêtres salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice, **une règle de vie spirituelle sagement ordonnée,** même en dehors de toute vie communautaire, **à la piété intérieure** et extérieure indispensables à celui qui travaille sérieusement dans son milieu familial et social à l'œuvre la plus élevée de toutes, la perfection chrétienne. »

Se sanctifier pour sanctifier les autres. La perfection chrétienne pour l'apostolat en chrétienté.

La primauté de la Charité
ou
la sainteté par l'Apostolat

I) « Quand je parlerai les langues des hommes et des Anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante. Et quand j'aurai le don de prophétie, que je connaîtrais tous les mystères, que je posséderais toute science, et que j'aurais une foi à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien. Et quand je distribuerais tous mes biens aux pauvres et que je livrerais mon corps aux flammes, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien. La charité est patiente, serviable, sans envie, la charité n'est ni jactance ni enflure ; elle n'est ni légère

ni égoïste ; elle ne s'emporte pas, ne pense pas à mal ; elle se réjouit non du mal, mais de la vérité ; elle excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout. La charité ne passe pas... » (I, Cor., 1-8).

2) Le don de soi au prochain conduit à Dieu, nous remplit de Dieu. Le Seigneur vient à nous à travers nos frères. « Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous le ferez. » Aimer, c'est servir. « Si quelqu'un prétend aimer Dieu... et qu'il n'aime pas son prochain, celui-là est un menteur. » **Prier est nécessaire,** absolument. Mais la prière authentique, qui veut réaliser la gloire du Père (cf. la première partie du Pater) **conduit à l'action apostolique,** « à perdre sa vie » pour le salut des âmes. A l'imitation du Christ, des Apôtres et des Saints. On a peut-être trop répété, dans un certain passé, que les chrétiens sont sur la terre pour mériter le ciel par une conduite personnelle irréprochable. Non ! Dieu a placé notre salut et notre bonheur sur le chemin de sa gloire. Notre salut personnel se réalise par notre don inconditionné au Christ et à son Eglise.

Ce qui importe d'abord — (toujours le Pater) — c'est de faire connaître et sanctifier le nom de Dieu, d'implanter et d'étendre son Royaume dans le Christ, de travailler à l'édification du

Corps Mystique, qui est l'Eglise, selon ses propres possibilités et jusqu'au dernier souffle. Et, si possible, dans l'union avec ses frères chrétiens, en collaboration avec la Hiérarchie.

C'est précisément la première et grande leçon que nous donne Saint Jean Bosco. Sa devise était : « Seigneur, donnez-moi des âmes. Le reste, que voulez-vous que j'en fasse ? » Redisons que sa Pieuse Union est le premier essai d'une sorte d'organisation générale de l'Action Catholique. Car, sans sacrifier la vie intérieure, bien au contraire, **elle met l'accent sur la nécessité de l'Action organisée et l'efficience apostolique.**

3) Je pense l'avoir suffisamment démontré, avec textes à l'appui. Le R. Père Desramaut, à qui je dois beaucoup pour sa connaissance parfaite de la question, note très à propos (« Bul. Sal. », Juillet 1953) : « Don Rua, son confident et premier successeur, pouvait écrire, le jour où on lui demanda de définir l'intention de Saint Jean Bosco quand il créa son mouvement : « Lorsque Don « Bosco fonda la Pieuse Union des Coopérateurs, « il voulut d'abord prouver son affection pour ses « bienfaiteurs en les faisant participer à tous les « avantages de la Société de Saint François « de Sales ;

« En second lieu, il voulut les encourager à per-
« sévérer dans l'appui qu'ils donnaient à ses
« œuvres pour lesquelles ils ne manqueraient pas
« de trouver de nouveaux bienfaiteurs ;

« En troisième lieu, **il voulut unir ses bienfai-**
« **teurs et ses bienfaitrices au service de leurs**
« **Curés** et, par là, **de leurs Evêques ;** ils seraient
« donc les **fils dévoués et obéissants du Chef**
« **suprême de l'Eglise.** »

La cause est entendue. Don Bosco, géant de la charité, voit dans ses Coopérateurs, Religieux de l'extérieur, les prolongements et les multiplicateurs de sa charité d'apôtre. Il s'appuie sur eux pour ses œuvres à lui. Et il leur ouvre les perspectives du monde.

4) Dès lors, on comprend, dans la lumière de la vie du Fondateur, **la primauté de la charité** comme **moyen de sanctification du Coopérateur salésien.** « Se sanctifier **principalement** par l'exercice de la charité envers le prochain », écrit Don Bosco. Et Pie XII : « Chez vous, c'est le **facteur charité** qui est mis le plus en évidence. » Prière et travail, Union à Dieu et apostolat. « Don Bosco, disait Pie XI, quand ne priait-il pas ? » Les âmes qu'il cherchait lui donnaient Dieu. De même, le Coopé-

rateur. Sa prière, simple et suffisante, lui permet « le rayonnement d'une conduite chrétienne parfaite... qui apporte à son apostolat le témoignage des faits. » (Pie XII). Prière et témoignage s'épanouissent en charité. Dieu est là. **Se sauver en sauvant les autres.** L'exercice de la charité sanctifie.

La logique de l'Action Catholique : les Instituts Séculiers.

Nous avons dit : Se sanctifier pour sanctifier les autres. Nous venons d'ajouter : Se sauver en sauvant les autres. Quand nous donnons à autrui le Dieu qui vit en nous, ce Dieu se donne à nous plus libéralement encore. Ainsi se résume, me semble-t-il, toute la spiritualité et tout le programme du Coopérateur salésien.

Elargissons le débat.

L'apostolat des laïcs, organisé ou non, est une nécessité de l'heure actuelle. « Il faut cependant l'avouer, écrit le P. Beyer, bien des chrétiens ne peuvent, en plus des charges de famille, supporter le poids des travaux apostoliques qui s'imposent en vue de la rechristianisation du monde. Si donc l'Eglise veut agir efficacement et remplir sa mission en ces temps nouveaux, il lui faut **un corps**

de volontaires qui puissent lui offrir une disponibilité totale, une liberté d'âme et une libération des soucis matériels qui seules peuvent assurer un don total à Dieu et à l'apostolat. » — « Ainsi s'impose, écrit le P. Gemelli, **la nécessité d'âmes consacrées à Dieu** qui se vouent à l'apostolat avec la ferveur et l'immolation des religieux, associés dans des sociétés dont les membres gardent la faculté de se déplacer avec la rapidité et la liberté voulues, ayant la culture requise par la vie d'aujourd'hui et qui s'insèrent dans la vie moderne, pour atteindre ainsi les replis les plus profonds de l'âme moderne que religieux et prêtres ne peuvent plus atteindre que par la prière. »... « Dans l'action apostolique que les circonstances mêmes semblent devoir attribuer aux laïcs, continue le P. Beyer, une vie chrétienne même fervente ne pourra probablement jamais donner le témoignage complet de l'Evangile... (sans doute), mariés ou célibataires, tous peuvent atteindre le sommet de la perfection et sont donc capables de rendre témoignage à l'Evangile du Christ. Mais il est bien sûr que **ce témoignage porte d'autant plus que le témoin se rapproche le plus possible du Christ,** suit ses conseils évangéliques et gagne ainsi une liberté de cœur et d'esprit, une disponibilité entière pour l'apostolat. »

2) « Le dynamisme même de l'activité apostolique fait germer parmi les témoins du Christ, surtout parmi les jeunes, le désir de se donner totalement... Ce désir n'est parfois rien d'autre que l'appel divin vers une vocation plus noble, plus généreuse, celle de l'imitation du Christ dont ils veulent continuer et perpétuer le sacrifice et la mission évangélique... **Il faut constater que l'apostolat des laïcs postulait l'existence des Instituts séculiers...** Le rôle de ces Instituts est déjà défini par leurs origines et leur actualité. Leurs membres laïcs s'adonnent **à l'apostolat** dans tous les secteurs de la vie publique, et dans l'action catholique. Plus libres que d'autres, ils peuvent en assurer souvent les postes de direction et de dévouement. **Leur témoignage** peut être plus radical, plus efficace, grâce au don total qu'ils font d'eux-mêmes, en se consacrant à Dieu en vue de l'apostolat.

« Avec les Religieux et les Sociétés de vie commune, les Instituts séculiers sont **les témoins du radicalisme** évangélique, engagés plus librement à pratiquer la perfection chrétienne en suivant par amour les renoncements du Christ... L'idéal de leur vocation est de rayonner la sainteté du Christ. » (Les Instituts séculiers, pages 89-92.)

Le Souverain Pontife parle

Les Coopérateurs et Coopératrices Salésiens ont été reçus en audience par le Saint-Père, à Castelgandolfo, au nombre de plus de deux mille, le vendredi 12 septembre 1952.

Le Souverain Pontife leur a adressé en italien une allocution dont voici la traduction :

La visite de cette large représentation de la grande famille salésienne que Nous recevons aujourd'hui, Coopérateurs et Coopératrices de la vaillante milice de Saint Jean Bosco, est une de ces attentions que Nous ménage la Divine Providence pour Nous mettre, une fois de plus, face à un des devoirs les plus graves et les plus chers pour Notre cœur, c'est-à-dire devant ce qui constitue Notre souci de chaque journée, « instantia quotidiana » (2 Cor. 11.28) de Notre ministère apostolique.

Ce devoir, qui fait l'objet constant de Nos préoccupations, mais que Nous rappelle aujourd'hui encore plus vivement votre présence, regarde cette précieuse Action Catholique, qui compte les Coopérateurs salésiens parmi ses auxiliaires les plus efficaces.

But de la Pieuse Union

Vous n'ignorez pas, en effet, chers Fils, que votre pieuse Union, greffée sur la souche féconde de la famille religieuse de Saint Jean Bosco et participante à son activité multiforme comme à ses avantages spirituels, n'a pas, cependant, comme fin directe, de venir en aide à la Congrégation à laquelle elle emprunte son nom, mais plutôt, ainsi que l'a déclaré votre Saint Fondateur, de « prêter assistance à l'Eglise, aux Evêques, aux Curés, sous la haute direction des Salésiens. Et cela, dans les œuvres de bienfaisance telles que les catéchismes, l'éducation des enfants pauvres et autres œuvres similaires ».

Apôtre-né, éveilleur de vocations d'apôtres, Don Bosco pressentit, il y a maintenant un siècle, avec cette intuition qu'ont les génies et les saints, ce qui devait être plus tard dans le monde catholique la mobilisation du laïcat contre l'action des

ennemis de l'Eglise. Il y a longtemps — c'était en 1876 — l'homme de Dieu, parlant de ses Coopérateurs, s'avançait jusqu'à dire : « Le groupement paraît insignifiant aujourd'hui, mais je compte bien que, grâce à ce moyen, une bonne partie de notre population deviendra salésienne, nous permettant ainsi les plus larges espoirs ».

Son zèle, qui voyait loin, préconisait, sous les emblèmes salésiens, la création d'un mouvement providentiel, celui du laïcat catholique, qui, tout à la fois stimulé par la poussée révolutionnaire des forces du mal et conduit par l'Esprit illuminateur, se préparerait à descendre dans l'arène. Puissamment encadrés, formés à l'action, à la prière et au sacrifice, ces chrétiens et ces chrétiennes épauleraient de leur effort la première ligne des combattants, ceux qui, en vertu d'un mandat divin, gardent la direction des opérations et le rôle principal dans cette sainte bataille.

Profondément imprégnés de l'esprit salésien, vous savez bien, chers Fils, quels rapports étroits vous lient à l'ensemble des œuvres que soutient et appuie le laïcat catholique pour aider la hiérarchie suivant les temps, les lieux, les circonstances, et combien Nous sommes sûr que Nous pouvons compter sur votre coopération. L'Action Catholi-

que est en droit d'attendre beaucoup de vous dans le domaine de la charité, de la bienfaisance, de la bonne presse, des vocations, des catéchismes, des patronages, des Missions, de l'éducation de la jeunesse pauvre et en danger. Ce sont bien là les buts principaux que l'âme ardente de Don Bosco indiquait à votre activité. Vous distinguer dans ces divers secteurs doit être, comme cela le fut toujours jusqu'à présent, votre gloire.

Son actualité

Aujourd'hui, ce devoir et cet honneur sont, comme vous le voyez, d'une urgence qui dépasse l'attente même de votre Fondateur. Le monde catholique est plus que jamais en butte à toutes les forces du mal, et la jeunesse, c'est-à-dire le monde de demain, reste la position convoitée par ces forces coalisées, car elle donne la garantie de la victoire.

Si, dans les angoisses de l'heure présente, il est de Notre impérieux devoir de pousser sans cesse le cri d'alarme, d'appeler au rassemblement, de réveiller les endormis et les insouciants, d'encourager les vaillants, de « prêcher la parole, d'insister à temps et à contre-temps, de reprendre, de corriger, d'exhorter » (cf : 2 Tim. 4.2), c'est un

devoir tout aussi strict pour tous Nos fils de ne pas quitter le combat, de faire honneur par les actes à l'armée chrétienne dans laquelle ils se sont solennellement engagés.

A cet engagement implicite, les membres de l'Action Catholique, en ajoutent un second, très explicite, celui de passer aux actes. Quant à vous, le nom de Coopérateur que vous portez le marque bien, vous êtes, à l'ombre de la famille salésienne, la milice légère, les militants de la cause du bien qui, répandus dans toutes les classes et présents à toutes sortes de milieux, travaillez par votre vie, vos paroles, votre action, à jeter dans les âmes les germes de la vérité, de la vertu, de la foi, de la religion et de la piété.

La primauté du spirituel

Par votre vie, avons-Nous dit, car avant tout, chers Fils, vous devez mener le bon combat spirituel, unis à l'Institut dont vous êtes l'heureux rejeton. Dans ce genre d'activité, en effet, ce n'est pas tant l'action, poussée jusqu'à la fièvre, qui importe, que le rayonnement d'une conduite chrétienne parfaite qui, au sein de vos familles comme au cœur de la société, rende témoignage, par les faits, à votre apostolat multiforme.

Il contraste tellement et en tous ses points avec les idées courantes, la logique du monde et ses mœurs, le message confié à ceux qui exercent cet apostolat, que les chrétiens ne peuvent songer à l'exercer efficacement par le simple fait de leur action extérieure. Cette société païenne ou paganisante qui reçoit ce message en bloc ou individuellement, ne peut s'empêcher, même convaincue de sa merveilleuse opportunité, de rester perplexe quand l'apôtre de la vérité se contente de parler sans donner l'exemple. Même si cet apostolat n'était pas cause de scandale plutôt que d'édification, le monde, hélas, continuerait à regarder comme utopique ou réservée à un petit nombre, l'organisation effective de la vie selon la norme de la foi et de la morale chrétienne. Votre vie, chers Fils, doit donc être exemplaire dans tous les sens pour que cette coopération à laquelle vous êtes appelés ne soit pas une fiction, mais produise de bons fruits, quel que puisse être le champ auquel elle doit s'appliquer. La force irrésistible de tout genre d'apostolat chrétien c'est la piété dont Saint Paul a dit qu' « elle est utile à tout et qu'elle a la promesse de la vie présente et de la vie future » (1 Tim. 4.8).

Dans l'Eglise du Christ, c'est la piété qui demeure la première, la grande forme d'apostolat. Et qui prétendrait, dans son zèle pour l'action, en réduire l'importance, montrerait peu ou point d'intelligence de l'essence du christianisme, de son moteur central, qui est l'union de l'âme avec Dieu dans l'amour agissant et obéissant.

Un Tiers Ordre de charité

Nous insistons sur cette grave question, chers Coopérateurs et Coopératrices, pour que non seulement vous ne la perdiez pas de vue, mais que, sans cesse présente à votre mémoire, elle soit comme la clé de vos heureux succès de serre-files dans les rangs de l'armée qu'aligne la hiérarchie catholique. On vous a appelés — et vous êtes en réalité — le Tiers-Ordre salésien, de la même façon que d'autres Instituts et Ordres religieux ont leurs Tertiaires, avec cette différence cependant que, si, dans les autres Tiers-Ordres, l'élément piété est mis en plus grande évidence, chez vous c'est le facteur charité. Or, de même que le danger pour ces Ordres ou Instituts est que, la prière étant leur élément principal, ils n'accordent pas assez de place à l'action, pour

vous, au contraire, il est à craindre que l'action n'éteigne la flamme de la prière, et que celle-ci venant à manquer, l'action sans âme ne soit exposée aux caprices des passions et aux périls croissants de désagrégation.

Redites-vous bien, chers Fils, que l'urgence même du travail multiple qui vous est demandé aujourd'hui comme avec supplication par l'Eglise vous oblige à cultiver avec un soin des plus jaloux votre vie intérieure, c'est-à-dire cette vie à laquelle a si sagement pourvu la sagesse du Saint de l'action en vous dictant ainsi qu'à sa double famille des prêtres salésiens et des Filles de Marie Auxiliatrice, une règle de vie spirituelle, toute ordonnée à vous former, même en dehors de toute vie communautaire, à la piété intérieure et extérieure de celui qui travaille sérieusement dans son milieu familial et social à l'œuvre la plus élevée de toutes, celle de la perfection chrétienne.

Laissez-Nous en terminant, chers Fils, laissez Notre esprit, conscient de sa redoutable mission de Vicaire du Christ, s'élever, appuyé sur l'indéfectible espérance, jusqu'à la contemplation d'une société — disséminée dans toutes les classes, professions, dans tous les emplois, métiers —

d'hommes et de femmes qui réalisent pleinement l'idéal salésien avec foi, constance, amour, au milieu du monde des dissipés, des superficiels, des faibles, des scandaleux de toutes sortes. « Sel de la terre » qui pénètre avec l'ardeur de la foi vécue dans tous les replis de la famille et de la société civile. Cet idéal, affirmé avec la force de la douceur évangélique, cet idéal qui n'attend rien, qui ne craint rien des hommes ni des choses, quelle lente peut-être, mais magnifique transformation des cœurs, ne sera-t-il pas capable à la longue d'opérer !

Chers Coopérateurs et chères Coopératrices de la grande œuvre salésienne aux aspects si multiples, qui en cette date jubilaire de votre fondation commémorez l'origine et l'histoire de ce fécond mouvement, vous devez aujourd'hui, plus que d'autres et par-dessus tout, vous rappeler, après avoir béni le Ciel du bien accompli par vos efforts, vos responsabilités et l'engagement qui vous lie devant Dieu et devant les hommes, de collaborer à l'établissement et à la diffusion du règne de Dieu sur terre.

Avec Notre gratitude et Notre joie pour le bien que vous semez et les fruits que vous récoltez, Nous vous disons tous Nos vœux, en cette heu-

reuse circonstance, pour le plus grand accroissement de votre pieuse Union en nombre et en ferveur. A cette fin Nous implorons sur elle la plus large effusion de la divine Grâce. Et en demandant au Seigneur que le zèle actif des Coopérateurs et Coopératrices ne perde jamais rien de sa vigueur et que votre Institution, sous les auspices de Marie Auxiliatrice et de Saint Jean Bosco, soit florissante en tous les temps dans ses œuvres et dans son esprit, Nous donnons de grand cœur à ses dirigeants, à ses membres et à toutes ses saintes entreprises, la bénédiction apostolique.

(Traduction établie d'après le texte de l' « Osservatore Romano », 14-9-1952.)

Nihil obstat :
Lyon, 1er Novembre 1957
A. Barucq, cens. del.

Imprimatur :
Marseille, 3 Novembre 1957
Mgr Audibert, v. g.

Extraits du Règlement

I. — Nécessité de l'union.

A toutes les époques on a jugé nécessaire l'union des gens de bien, pour s'aider mutuellement pour accomplir le bien, ou écarter le mal. Ainsi agissaient les chrétiens de la primitive Eglise.

Tel est d'ailleurs l'avertissement du Seigneur quand il dit « Les moindres énergies, une fois unies, deviennent une force ; un filin isolé se casse facilement... mais si vous en réunissez trois dans un cordage, ils résisteront beaucoup plus.

II. — La Congrégation salésienne, lien d'union.

Cette Congrégation, étant définitivement approuvée par l'Eglise, peut servir de lien stable et efficace pour les Coopérateurs salésiens. Cette Congrégation, en effet, a pour but premier de travailler à l'avantage

de la jeunesse, sur laquelle se fonde le bon ou le funeste destin de la société. Notre intention n'est pas d'affirmer que c'est là le seul moyen efficace dans ce but, car il y en a beaucoup d'autres, et nous recommandons vivement qu'on les utilise. A notre tour, nous en proposons un, et c'est l'œuvre des Coopérateurs salésiens ; c'est-à-dire que nous invitons les bons catholiques qui vivent dans le monde, à aider les membres de cette Congrégation.

III. — But des Coopérateurs salésiens.

(Voir plus haut pages 16 et 17).

IV. — Comment coopérer.

(Voir plus haut pages 18 et 19).

V. — Constitution et gouvernement de l'Association.

Avoir 16 ans révolus.

....

Le Supérieur de la Congrégation salésienne est aussi le Supérieur de cette Association.

Le Directeur de toute Maison de la Congrégation est autorisé à inscrire les associés. Il transmettra ensuite leurs noms, prénoms et adresse au Supérieur, lequel en prendra note dans le registre commun.

Dans les pays ou les villes où n'existe pas de Maison salésienne, ou là où les associés

sont au nombre de dix, on établira un chef qui prendra le nom de *Décurion ;* ce sera, de préférence, un prêtre, ou un laïque exemplaire. Ce décurion sera en rapport avec le Supérieur ou avec le Directeur de la Maison la plus rapprochée.

....

Tous les trois mois, ou même plus souvent, par un Bulletin ou un imprimé, on donnera aux associés une relation sur les propositions reçues, les réalisations effectuées, les projets... Vers la fin de chaque année, on communiquera aux associés les œuvres à promouvoir de préférence l'année suivante ; en même temps, on donnera la liste des associés appelés à l'éternité pendant le cours de l'année écoulée, et on les recommandera aux prières de tous.

VI. — Obligations particulières.

Les membres de la Congrégation Salésienne considèrent tous les Coopérateurs comme autant de frères en Jésus-Christ, et s'adresseront à eux toutes les fois que leur concours pourra être utile à la plus grande gloire de Dieu et au bien des âmes. Avec la même liberté, le cas échéant, les Coopérateurs s'adresseront aux membres de la Congrégation salésienne.

....

Aucune obligation pécuniaire n'est prévue. A chaque associé de faire chaque mois ou chaque année l'offrande que lui dictera son cœur.

VII. — Avantages.

1. Sa Sainteté Pie IX, pontife actuellement régnant, par décret du 30 juillet 1875, communique aux bienfaiteurs de cette Congrégation et aux Coopérateurs salésiens, toutes les faveurs, grâces spirituelles et indulgences accordées aux religieux salésiens, à l'exception de celles qui se rapportent à la vie commune (1).

2. Ils participent aux messes, prières, neuvaines, triduums, retraites, pratiques pieuses, catéchismes et toutes œuvres de charité accomplies par les religieux salésiens dans l'exercice du Sacré Ministère, en tout lieu et en toute partie du monde.

3. De même, ils auront part à la Messe et aux prières qui se font chaque jour dans l'église de Marie Auxiliatrice à Turin à leur intention, dans le but d'invoquer les bénédictions du Ciel sur les bienfaiteurs, leurs familles, et plus spécialement sur tous ceux qui moralement ou matériellement aident la Congrégation salésienne.

4. Le jour qui suit la fête de Saint François de Sales, les prêtres salésiens et leurs Coopérateurs célébreront la Sainte Messe pour les confrères défunts. Ceux qui ne sont pas prêtres feront la Sainte Communion et réciteront le chapelet.

(1) Cet article est abrogé depuis les décrets de la Sainte Pénitencerie Apostolique de 1943, qui déterminent les Indulgences, Indults et Privilèges.

5. Lorsqu'un confrère tombe malade, qu'on en avertisse au plus tôt le Supérieur. Celui-ci fera réciter des prières particulières pour lui. On fera de même en cas du décès de quelque confrère (2).

VIII.— Pratiques religieuses.

1. Aucune œuvre extérieure n'est prescrite aux Coopérateurs salésiens ; mais afin que leur vie puisse se rapprocher de celle qu'on mène dans une communauté religieuse, on leur recommande la modestie dans le vêtement, la frugalité des repas, la simplicité dans l'ameublement, la retenue dans les conversations, l'exactitude dans les devoirs de leur état ; qu'ils veillent à ce que les personnes sous leur dépendance sanctifient les jours de fête.

2. On leur conseille de faire chaque année au moins quelques jours de retraite. Le dernier jour du mois, ou un autre jour plus commode, ils feront l'Exercice de la *Bonne Mort,* se confessant et communiant comme si, réellement, ce devait être la dernière fois de leur vie. A cette retraite annuelle, comme, aussi, à l'Exercice de la Bonne Mort, est attachée une Indulgence plénière.

3. Chacun récitera un « Notre Père » et un « Je vous salue », chaque jour, en l'honneur de Saint François de Sales, suivant l'intention du Souverain Pontife.

(2) Chaque jour, dans la Basilique de Marie Auxiliatrice, on célèbre une messe pour tous les Coopérateurs défunts (Testament de Don Bosco).

Les prêtres ou ceux qui récitent le Bréviaire, ou l'Office de la Sainte Vierge, sont dispensés de cette prière. Il leur suffit d'ajouter cette intention dans la récitation du divin office.

4. Qu'ils aient soin de s'approcher souvent des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; cela étant ordinairement prescrit pour le gain de l'Indulgence plénière.

5. Ces Indulgences, plénière et partielles, peuvent être appliquées, en suffrage, pour les âmes du Purgatoire, sauf celle *in articulo mortis*, qui est strictement personnelle, et ne peut être acquise que lorsque l'âme, se séparant du corps, entre dans l'éternité.

AVIS

Bien que l'observance de ces Règles soit vivement recommandée à cause des nombreux avantages qu'elles comportent, toutefois, pour couper court à toute anxiété de conscience, on déclare que cette observance n'oblige pas sous peine de péché, ni mortel, ni véniel ; sauf pour ce qui serait déjà commandé ou interdit par les Commandements de Dieu ou de la Sainte Eglise.

(D'après le texte original publié par Saint Jean Bosco en 1876).

Lettre-testament de Don Bosco

Que Dieu bénisse vous,
vos parents et tous vos
amis
abbé J. Bosco

Je sens que le terme de ma vie approche, et qu'il n'est pas loin le jour où je devrai payer le commun tribut à la mort et descendre dans la tombe. Avant de vous laisser sur cette terre, j'éprouve le besoin d'acquitter la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous et de vous dire, encore une fois, merci.

Vous m'avez aidé puissamment à donner à une foule de pauvres enfants une éducation chrétienne et à les mettre par là-même sur le chemin de la vertu et du travail ; ils ont pu ainsi devenir la consolation de leurs familles, se rendre utiles à la

société, et surtout, en sauvant leur âme, acquérir l'éternité bienheureuse. Sans vous, rien de tout cela ne m'eût été possible : votre charité, bénie par la grâce de Dieu, a séché bien des pleurs et sauvé bien des âmes. Elle a ouvert de nombreux asiles où des milliers d'orphelins ont trouvé un abri. Tirés de l'abandon, arrachés au danger de perdre la foi et les bonnes mœurs, ils sont devenus, grâce à une bonne éducation, à l'étude ou à l'apprentissage d'un métier, de bons chrétiens et d'honnêtes citoyens.

C'est elle aussi qui a permis d'établir des Missions jusqu'aux extrêmes confins du monde, en envoyant, au fond de la Patagonie et de la Terre de Feu, des centaines d'ouvriers apostoliques, cultiver, puis étendre la vigne du Seigneur.

C'est elle également qui a fondé, ici et là, dans différents pays, ces imprimeries qui ont répandu par millions dans les masses populaires, des livres et des publications de toutes sortes, destinés à défendre la vérité, à exciter à la piété et à favoriser les bonnes mœurs.

C'est elle enfin, votre charité, qui a élevé une multitude d'églises et de chapelles où, pendant des siècles et des siècles, jusqu'à la fin du monde,

retentiront chaque jour les louanges de Dieu, et où des âmes sans nombre rencontreront leur salut.

De tout ce bien immense qui, après Dieu, n'est dû qu'à vous seuls, laissez-moi vous remercier une dernière fois de tout mon cœur avant que mes jours ne s'achèvent.

Et puis, au nom même de cette persévérante bonté avec laquelle vous êtes venus à mon secours, je vous prie, maintenant, de confirmer le même appui à mon successeur. Les œuvres que j'ai commencées avec votre concours n'ont plus besoin de moi ; elles ne cessent pas d'avoir besoin de vous et de tous ceux qui, comme vous, aiment à faire le bien sur cette terre. Je vous les confie.

Pour votre encouragement et le réconfort de vos âmes, je prescris à mon successeur de comprendre toujours nos Bienfaiteurs et nos Bienfaitrices dans les prières publiques et privées qui se font et se feront dans les maisons salésiennes ; il devra mettre toujours cette intention que Dieu leur accorde, même en cette vie, le centuple de leur charité, en leur donnant la santé, la concorde dans leur famille, le succès de leurs récoltes et de leurs affaires, enfin la délivrance et l'éloignement de tout mal.

Pour votre encouragement et le réconfort de vos âmes, je tiens à vous dire également que l'œuvre la plus efficace pour obtenir le pardon de ses péchés et s'assurer la vie éternelle est la charité faite aux petits enfants : « Uni ex-minimis », à l'un de ces pauvres petits, comme nous en assure le divin Maître.

C'est un fait bien digne de remarque aussi, qu'en ces derniers temps, en présence des multiples difficultés qu'on rencontre et des sommes folles qu'il faut trouver pour élever dans la foi et les bonnes mœurs les enfants tout particulièrement pauvres et abandonnés, la Très Sainte Vierge s'est constituée Elle-même leur Protectrice ; et, à ce titre, Elle obtient à leurs Bienfaiteurs et à leurs Bienfaitrices des grâces spirituelles et même temporelles nombreuses et extraordinaires. Celui qui vous écrit, et avec lui tous les Salésiens, sont témoins que beaucoup de nos Bienfaiteurs, dont l'avoir était minime, ont connu une large aisance quand ils se furent mis, avec une charité généreuse, à secourir nos orphelins.

Plusieurs d'entre eux, après en avoir fait l'expérience, m'ont répété, sous cette forme ou sous une autre : « Je ne veux pas que vous me disiez merci quand je fais l'aumône à vos enfants pauvres ;

c'est moi qui vous dois de la reconnaissance quand vous venez la chercher. Depuis que j'ai commencé à secourir vos orphelins, ma fortune a doublé. »

Un autre de nos Bienfaiteurs, le Commandeur Cotta, venait souvent m'apporter des offrandes, en disant : « Plus je vous apporte d'argent pour vos Œuvres, plus mes affaires réussissent. Je touche du doigt que le Seigneur me rend, dès ce monde, le centuple de ce que je donne pour l'amour de Lui. » Cet excellent chrétien fut notre insigne Bienfaiteur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, où Dieu l'appela à la vie de l'éternité, pour lui donner en joies célestes la récompense de sa charité.

Quelque las et affaibli que je me sente, je ne cesserai point de m'entretenir avec vous et de vous recommander mes enfants que je ne tarderai pas à quitter ; mais il faut cependant que je finisse et que je dépose la plume.

Adieu, mes généreux Bienfaiteurs, chers Coopérateurs et chères Coopératrices, adieu ! Il en est beaucoup parmi vous que je n'ai pu voir en cette vie. Qu'ils se consolent : dans l'autre, nous nous connaîtrons tous ; et pendant toute l'éternité, nous serons heureux ensemble du bien, qu'avec la grâce

de Dieu, nous aurons pu opérer sur cette terre, surtout en faveur de la jeunesse abandonnée.

Si, après ma mort, la Divine Miséricorde, par les mérites de Jésus-Christ et par la protection de Marie-Auxiliatrice, me juge digne d'être admis au Paradis, je prierai toujours pour vous, je prierai pour vos familles, je prierai pour ceux qui vous sont chers, afin qu'un jour ils viennent tous louer pour l'éternité la Majesté du Créateur, s'enivrer de ses divines délices et chanter ses infinies miséricordes. Ainsi soit-il.

Je reste à jamais votre très reconnaissant serviteur.

JEAN BOSCO, Prêtre.

Cette lettre, d'un accent si émouvant ne porte aucune date. Elle fut trouvée, à la mort de Don Bosco, sur le cahier où, depuis 1884, sentant ses forces s'en aller, le Saint consignait, à ses moments libres, ses dernières recommandations.

Dans cette Collection

"Suivre le Guide"

Le Grand Secret en Éducation

Surveillants ? Non, Assistants !

Un Salésien dans le monde, Le Coopérateur
(2me Édition)

L'Auxiliatrice, Celle qui a tout fait !

Une entreprise contre le Péché

La Pureté, Sainteté des Jeunes

Le Blason Salésien

Les Songes de Don Bosco, que faut-il en penser ?